

# ACTION URGENTE

## SOUDAN. DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DÉTENUS

**Six membres de partis d'opposition ont été arrêtés en janvier à Khartoum (Soudan). Cinq sont toujours détenus sans inculpation, dont Mohamed Zain Al Alabidein, qui a besoin de soins médicaux urgents.**

**Mohamed Zain Al Alabidein** (66 ans), adjoint au président du Parti unioniste démocratique (PUD) en charge des questions politiques, a été arrêté le 8 janvier par des agents du Service national de la sûreté et du renseignement (NSS) à son arrivée à l'aéroport international de Khartoum. Il se trouve actuellement à la prison de Kober. Amnesty International sait de façon certaine que cet homme souffre d'un cancer des intestins, dont il a été opéré deux fois avant sa détention. Il devait, semble-t-il, se rendre chez son médecin pour un rendez-vous de contrôle le 18 janvier mais le NSS a refusé de le relâcher temporairement, malgré le dossier médical complet fourni par sa famille. L'organisation a appris que son état de santé se détériorait.

Cinq autres membres de partis d'opposition ont été arrêtés en janvier à Khartoum. **Hisham Al Mufti** (51 ans), membre dirigeant du PUD, a été arrêté le 7 janvier à son domicile par des agents du NSS. Le même jour, **Entesar Alagali**, membre dirigeante du Parti nassériste unioniste socialiste (PNUS), a été arrêtée à Khartoum alors qu'elle conduisait. **Abdulrahim Abdallah** (65 ans), adjoint au président du PUD en charge des questions réglementaires, a été arrêté le 8 janvier à l'aéroport international de Khartoum. Il souffrirait d'hypertension et de la cataracte. **Abdulaziz Khaled** (68 ans), président du conseil central du Parti de l'alliance nationale soudanaise, a été arrêté à son domicile dans la nuit du 14 janvier. Il souffrirait de diabète et d'hypertension. **Jamal Idris**, président du PNUS, a été arrêté le 7 janvier à son domicile. Il a été relâché par la suite en raison de graves problèmes rénaux.

Les six personnes citées avaient participé à Kampala (Ouganda) à des réunions de négociation qui avaient abouti le 6 janvier à la rédaction et à la signature de la « Charte de l'aube nouvelle ». Il s'agit d'une déclaration commune signée par des partis politiques d'opposition, des groupes de la société civile et des groupes armés d'opposition en vue de renverser le régime. On pense que les arrestations dont il est question sont des mesures punitives prises à l'égard de membres de partis signataires de la Charte. Mohamed Zain Al Alabidein, Hisham Al Mufti, Entesar Alagali, Abdulrahim Abdallah et Abdulaziz Khaled sont détenus sans inculpation et privés d'avocat.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités soudanaises à faire en sorte que Mohamed Zain Al Alabidein bénéficie immédiatement de tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- appelez-les à permettre aux cinq personnes détenues de consulter un avocat et à les inculper d'une infraction pénale dûment reconnue ou à les libérer sans délai.

### VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 21 MARS 2013 :

Président du Soudan  
HE Omar Hassan Ahmad al-Bashir  
Office of the President  
People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan  
Courriel : [info@sudan.gov.sd](mailto:info@sudan.gov.sd)  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Président,

Ministre de la Justice  
Mohamed Bushara Dousa  
Ministry of Justice,  
PO Box 302  
Al Nil Avenue  
Khartoum, Soudan  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

Copies à :  
Ministre de l'Intérieur  
Ibrahim Mohamed Ahmed  
Ministry of Interior  
PO Box 873  
Khartoum, Soudan  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **SOUDAN. DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DÉTENUS**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

La Charte de l'aube nouvelle a été adoptée le 6 janvier à l'issue des négociations qui ont eu lieu à Kampala entre les Forces du consensus national (FCN), coalition de partis politiques soudanais d'opposition, le Front révolutionnaire du Soudan (FRS), qui réunit des groupes armés soudanais d'opposition, d'autres partis et des représentants de la société civile.

Ce document prône le renversement du régime soudanais et décrit dans les grandes lignes les principes et objectifs d'un État démocratique et laïc. Le parti du Congrès national, actuellement au pouvoir, a critiqué publiquement la Charte et ses signataires et a qualifié le texte de contraire aux principes religieux et nationaux.

Des représentants de certains des partis signataires se sont ensuite distanciés de la Charte au motif qu'ils étaient réservés quant à certaines de ses clauses et qu'ils avaient été poussés à agir dans la précipitation.

Noms : Mohamed Zain Al Alabidein (homme), Hisham Al Mufti (homme), Entesar Alagali (femme), Abdulrahim Abdallah (homme), Abdulaziz Khaled (homme)

Genre : hommes et femme

AU 29/13, AFR 54/002/2013, 7 février 2013